



AR PREFECTURE

016-200054047-20210329-2021\_03\_29\_14-DE  
Reçu le 01/04/2021

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de deuxième classe (agent d'entretien des bâtiments communaux) créé initialement à temps non complet par délibération du 18 Septembre 2014 pour une durée de 28.99 heures par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint technique principal de deuxième classe (agent d'entretien des bâtiments communaux) à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2021.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,
- MODIFIE en ce sens le tableau des effectifs,
- INSCRIT les crédits nécessaires et les charges sociales se rapportant à ce poste au budget 2021 de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 31 mars 2021

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

